



Aidez-nous davantage sans dépenser plus grâce à la réduction d'impôt

EXEMPLE DE DÉDUCTION FISCALE

Je verse la somme de

- 50€ soit 17€
après déduction fiscale
- 150€ soit 51€
après déduction fiscale
- 200€ soit 68€
après déduction fiscale

DÉDUCTION FISCALE

Les dons aux Équipes Saint-Vincent donnent droit à une réduction d'impôt de 66% pour un montant annuel ne dépassant pas 20% du revenu imposable.

Article 200 du CGI.

LEGS

La Fédération Française des Équipes Saint-Vincent / Association Internationale des Charités France, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs.

Elle peut également recevoir des legs destinés à une Équipe ou une région.

Elle aura à charge de faire parvenir les fonds à l'Équipe concernée pour financer ses actions.

**LES ÉQUIPES SAINT-VINCENT,
DEPUIS 400 ANS AU SERVICE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.**



Bon de générosité

Vous pouvez aussi faire un don en ligne
WWW.EQUIPES-SAINT-VINCENT.COM

Je verse la somme* de :

Par virement : IBAN FR76 3056 8199 2600 0247 7430 220

Par chèque : à l'ordre de la Fédération Française des Équipes Saint-Vincent

*facultatif, je précise le projet :

Tout don au-delà du montant du projet reviendra à l'Équipe qui le porte

M., Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email (obligatoire) :

☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal (voir au dos le montant de votre réduction fiscale)



Merci !

Fédération Française des Équipes Saint-Vincent – AIC France (FFESV) – Reconnue d'utilité publique
À retourner à : FFESV 67, rue de Sèvres, 75006 Paris – Contact : 01 45 44 17 56 – contact@equipes-saint-vincent.com

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 jan. 1978 et aux RGPD du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information vous concernant, en vous adressant au siège de l'association. Vos coordonnées ne sont jamais communiquées à des tiers.